

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 6 juillet 2021

Délibération	
N° 21.112.1	
En exercice	37
Présents	24
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE MARCHÉS PUBLICS</p> <p>CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À UN MARCHÉ DE SERVICES POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES INNOVOSUD – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</p>
--

Date de la convocation : 30/06/2021

L'an deux mille vingt et un

Et le 6 juillet à 18h00

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel PEPOZ (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Nathalie PIQUES.

Secrétaire de séance : madame Martine SIGNOUREL.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 6 juillet 2021

Convention constitutive du groupement de commandes relatif à un marché de services pour l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises Innovosud - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation et l'exécution d'un marché de services pour l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises Innovosud constituée de 2 équipements ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ont la volonté de renforcer leur coopération afin de favoriser les synergies et de concourir aux effets vertueux de la mutualisation ;

Considérant qu'elles souhaitent constituer un groupement de commande publique sur le fondement de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, en vue de la passation et de l'exécution d'un marché de services pour l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises Innovosud ;

Considérant que le Code de la commande publique permet la création de groupements de commandes dans le cadre des articles susvisés ;

Considérant que cette convention a pour objet de définir, entre ses membres, les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;

Considérant que la convention de groupement de commandes entrera en vigueur à la suite de sa signature par l'ensemble de ses membres ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. AUTORISE la création d'un groupement de commandes pour l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises Innovosud entre la Communauté de communes La Domitienne et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

II. APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes.

III. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de notifier le projet de convention aux autres membres du futur groupement de commande afin qu'ils l'adoptent.

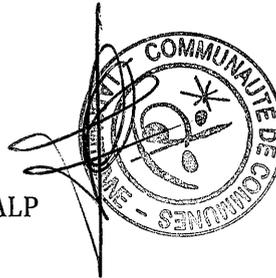
V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210706-DELIB_21_11